

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **12 février 2024**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames :
Véronique Lemire, conseillère #2

Messieurs :
Yves Bourassa, conseiller #1
Michel Ayotte, conseiller #5
Pierre Dénommmé, conseiller # 4
Luc Bernèche, conseiller # 6

Était absent : Linda Pomerleau, conseillère #3

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public présent.

7436-02-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 18 décembre 2023-19h30

5.2 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 18 décembre 2023-19h45

5.3 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 18 décembre 2023-20h

5.4 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 18 décembre 2023-20h15

5.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 janvier 2024

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

- 7.4 Rapport de la DG
 - 7.4.1 Suivi – Réparation du ponceau chemin des Bouleaux
 - 7.4.2 Suivi - Centre Communautaire
 - 7.4.3 Suivi – Vente d'immeuble à défaut de paiement de taxes
- 7.5 Rapport des Élus
- 8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Autorisation – Défi « l'am Gold » de la route 117 et 101
 - 8.2 Résolution - Souligner la journée de la visibilité des lesbiennes
 - 8.3 Cahier Le Reffet - Journée internationale de la femme 2024
 - 8.4 Demande de réduction de vitesse en zone scolaire sur la route 101
 - 8.5 Demande d'une lettre d'appui - Municipalité de Notre-Dame-du-Nord (ajouté)
 - 8.6 Congrès annuel de l'Association des Directeurs municipaux du Québec 2024 (ajouté)
 - 8.7 Nomination de représentants pour agir comme inspecteur en bâtiment - Entente en urbanisme (ajouté)
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Présentation et adoption finale du projet de règlement No 265 - Modifiant Règ. 141 de zonage
 - 10.2 Présentation et adoption - Plans/modifications Château Darveau
 - 10.3 Mai, Mois de l'arbre et des forêts 2024
- 11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**
- 12. VOIRIE**
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
- 14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**
 - 14.1 Suivi - Vente d'un lot intra municipal - Lot 2 849 939 chemin des Pins
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. CORRESPONDANCE**
 - 16.1 Le raid International Témiscamingue affiche complet (informatif)
- 17. PROCHAINE SÉANCE LE 11 MARS 2024**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Période de questions

Aucune question posée par le public pour le moment.

7437-02-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 19h30

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 19h30 tel que présenté.

7438-02-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 19h45

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 19h45 tel que présenté.

7439-02-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 20h00

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 20h00 tel que présenté.

7440-02-24

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 20h15

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 - 20h15 tel que présenté.

7441-02-24

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 tel que présenté.

7442-02-24

Comptes à payer pour la période du 1er au 31 janvier 2024

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 31 janvier 2024** :

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**23 329.25\$ + 70 230.13\$**) pour un total de **93 559.38 \$**.

Rapport de la mairesse

Le 22 janvier 2024 : Réunion de travail à la salle du conseil, l'étude des soumissions reçues pour la construction du Centre communautaire. À suivre...

Le 24 janvier 2024 : Avait lieu la réunion du conseil de la MRC

1. Dossier de la CPTAQ : Il va falloir revoir les mécanismes d'application de la loi qui ne tient pas compte des réalités régionales.
2. Monsieur Éric Lepage est devenu le directeur à l'aménagement et au développement du territoire, en plus de son poste de commissaire industriel.

Le 25 janvier 2024 : Réunion du Comité de sécurité publique (CSP),

Les trois points soutenus par le comité sont :

1. Sécurité routière
 2. Drogue
 3. Alcoolisme
- Des propositions sur ces sujets seront déposées à la table des maires.

Le 30 janvier 2024 : Réunion du comité vitalisation - FRR Volet 4

Acceptation de projets présentés, qui seront soumis à l'approbation du conseil des maires.

Le 8 février 2024 : Rencontre du conseil de la MRCT et de la Commission du Transport adapté du Témiscamingue (CTAT)

Le CTAT présentait leur plan d'action sur le transport collectif, projet ambitieux qui serait bien pour notre région.

Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées sur les travaux effectués en janvier 2024.

Rapport de l'employée de soutien au développement

Quelques questions sont posées sur le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1er au 31 janvier 2024.

Rapport de la directrice générale

Lise Dénommé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité:

Suivi - Réparation du ponceau sur le chemin des Bouleaux

Lise Dénommé, directrice générale informe les membres qu'une rencontre de démarrage a eu lieu le vendredi 9 février 2024, avec l'équipe d'ingénieurs de la firme Atkins Réalis, les chargés de projet de Construction Girard qui sont attitrés à la réparation/remplacement du ponceau sur le chemin des Bouleaux. De cette rencontre une date a été fixée pour le commencement des travaux qui devraient débiter le lundi 12 février en avant-midi. Les travaux seront étalés sur une période de 3 semaines dans une première phase et une semaine est réservée en mai 2024 pour faire l'ensemencement des talus afin de stabiliser et/ou arrêter les glissements de terrain à cet endroit. À suivre.

Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommé, directrice générale informe les membres du conseil que le dossier a été transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et nous sommes dans l'attente de la lettre de confirmation signée par la ministre afin de savoir le pourcentage que la municipalité aura droit dans le programme de subvention gouvernementale PRACIM.

Après avoir reçu la lettre de promesse signée par la ministre, la municipalité devra faire approuver son règlement d'emprunt No 2024-01 avant de pouvoir commencer la construction du centre communautaire à Nédélec. À suivre.

Suivi - Vente d'immeuble à défaut de paiement de taxes

Lise Dénommé, DG informe les membres, sur 5 dossiers de taxes en arrérages trois (3) ont été payés au complet et deux (2) ententes ont été signés entre la municipalité et le citoyen. Donc aucun dossier ne sera transmis à la MRCT pour vente d'immeuble à défaut de paiement de taxes.

Rapport des Élus

Aucun rapport des élus à signaler pour ce mois-ci.

7443-02-24

Autorisation - Défi l'am Gold de la 117 et 101

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers

présents de signer l'autorisation pour la tenue de l'évènement du "Défi de la 117 et 101 I'am Gold " qui se déroulera dans les rues de la municipalité de Nédélec le 2 et 3 juin 2024.

7444-02-24

Résolution - Journée de visibilité lesbienne

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 est la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilités au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Luc Bernèche
ET RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal:

QUE la municipalité de Nédélec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé-es.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7445-02-24

Cahier spécial Le Reflet - Journée Internationale du droits des femmes 2024

IL est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de souligner la journée internationale du droit des femmes 2024 dans le cahier spécial "Journée du droit des femmes" offert par le journal Le Reflet. Les membres décident de mettre l'accent sur le métier des enseignantes en générale. Le format 1/4 de page est choisi au coût de 155\$ taxes en sus.

7446-02-24

Demande de réduction de vitesse en zone scolaire sur la route 101

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de réduction de vitesse sur la route 101 en zone scolaire ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande;

ATTENDU QUE la route 101 n'est pas sous la juridiction de la municipalité;

ATTENDU QUE la route 101 est une route principale et sous la juridiction du ministère des Transports et mobilités durables Québec (ci-après appelé MTMD)

ATTENDU QUE la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel sur la limitation de vitesse sur un tronçon routier en zone scolaire étant sous la juridiction du MTMD ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de transmettre la demande de signalisation et de réduction de vitesse sur la 101 dans une zone scolaire au MTMD, puisque cette route est sous la juridiction du MTMD du Québec.

7447-02-24

Demande de lettre d'appui - Municipalité de Notre-Dame-du-Nord

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'appuyer le projet "Aménagement du parc 1re rue" présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord dans le programme FRR volet 2, une lettre d'appui sera envoyée à la municipalité de Notre-Dame-Du-Nord.

7448-02-24

Congrès annuel de l'Association des Directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Luc Bernèche et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Lise Dénomme, directrice générale d'assister au congrès annuel des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera du 12 au 14 juin 2024. Les frais d'hébergements et de déplacements seront sous la responsabilité de la municipalité.

7449-02-24

Nomination de représentants pour agir comme inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie (ci-après appelées « les municipalités participantes ») souhaitent obtenir des services de la part de la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci- après décrits;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » prendra effet à la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de la municipalité de Nédélec prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Yves Bourassa
et résolu unanimement par les conseillers présents**

DE NOMMER Mesdames Josée Beaugard et Ghada Ghannouchi au titre d'inspecteur en bâtiment et que leur entrée en fonction sera à partir de la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

D'AUTORISER Mesdames Josée Beaugard et Ghada Ghannouchi à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Nédélec notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:

- o Règlement de zonage;
- o Règlement de lotissement;
- o Règlement de construction;
- o Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- o Règlement sur les dérogations mineures;
- o Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);
- o Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- o Règlement sur les permis et certificats;
- o Règlement sur les usages conditionnels;
- o Règlement sur les nuisances;
- o Règlement sur la dégradation des paysages;
- o Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- o Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

7450-02-24

Présentation et adoption finale du projet de règlement No 265 - modifiant Règ. 141 de zonage

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MRC DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

Règlement numéro # 265

Modifiant le règlement de zonage numéro 141

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le zonage municipal pour permettre la mise en valeur du château Darveau;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 11 décembre 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Ayotte
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE le présent règlement numéro # 265 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dudit règlement numéro # 265, les modifications suivantes soient apportées au règlement de zonage numéro 141:

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le plan de zonage est modifié. À l'intersection des rues Principale et du Collège, les lots 2 849 997, 2 850 127 et 2 850 128 (château Darveau) étaient dans la zone Rh1. Ils seront désormais dans la zone Ra/Ca7.

Article 3 : Dans les articles 4.11, 4.17 et 4.27, la zone « Rh1 » est remplacée par la zone « Ra/Ca7 ».

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 12 février 2024.

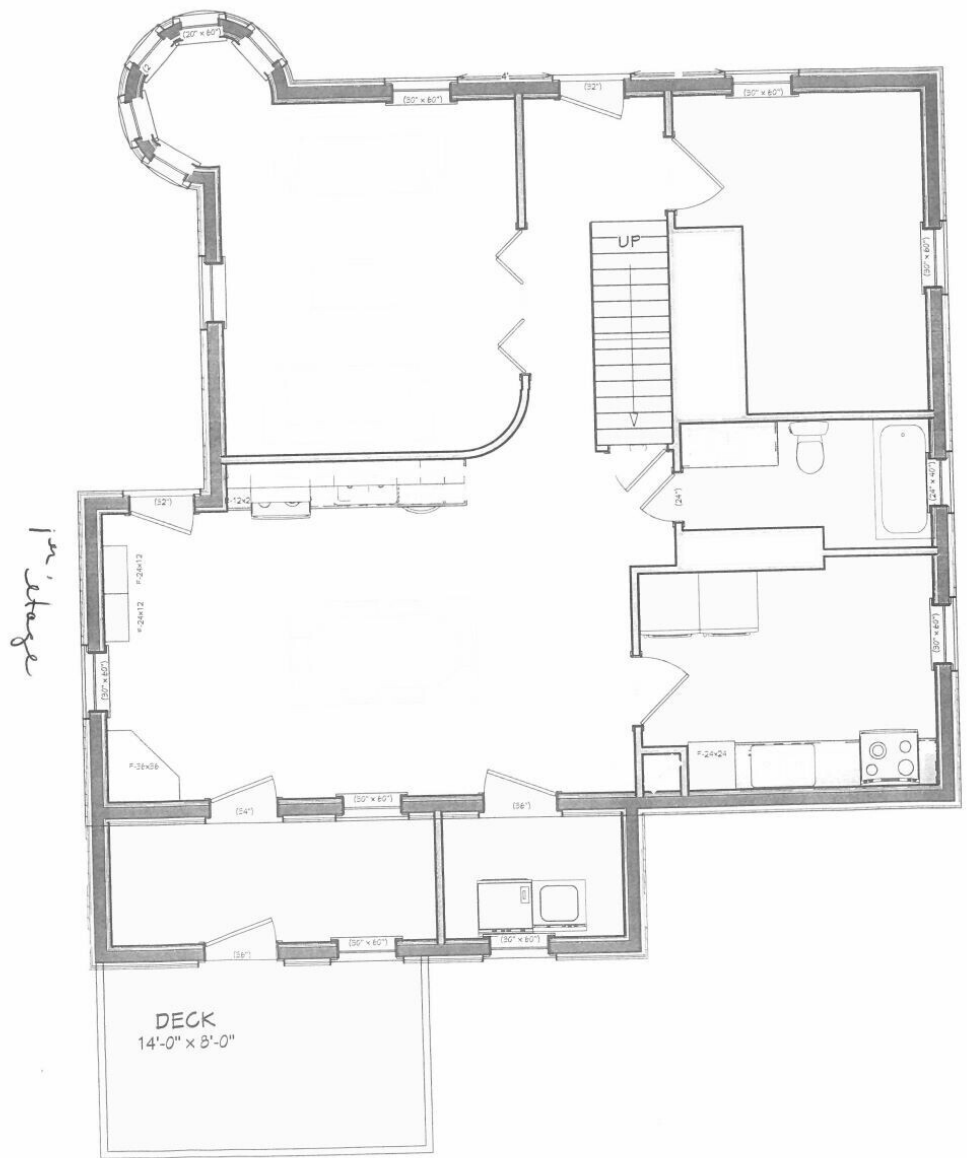
Lyne Ash, Mairesse	Lise Dénommé, DG. / greffière-trésorière
--------------------	--

Avis de motion donné le	11 décembre 2023
Adoption du premier projet	11 décembre 2023
Avis d'assemblée de consultation	18 décembre 2023
Adoption du second projet	15 janvier 2024
Avis (demande de référendum)	22 janvier 2024
Adoption finale	12 février 2024
Certificat de conformité (MRC)	7 février 2024
Avis d'adoption et entrée en vigueur	15 février 2024

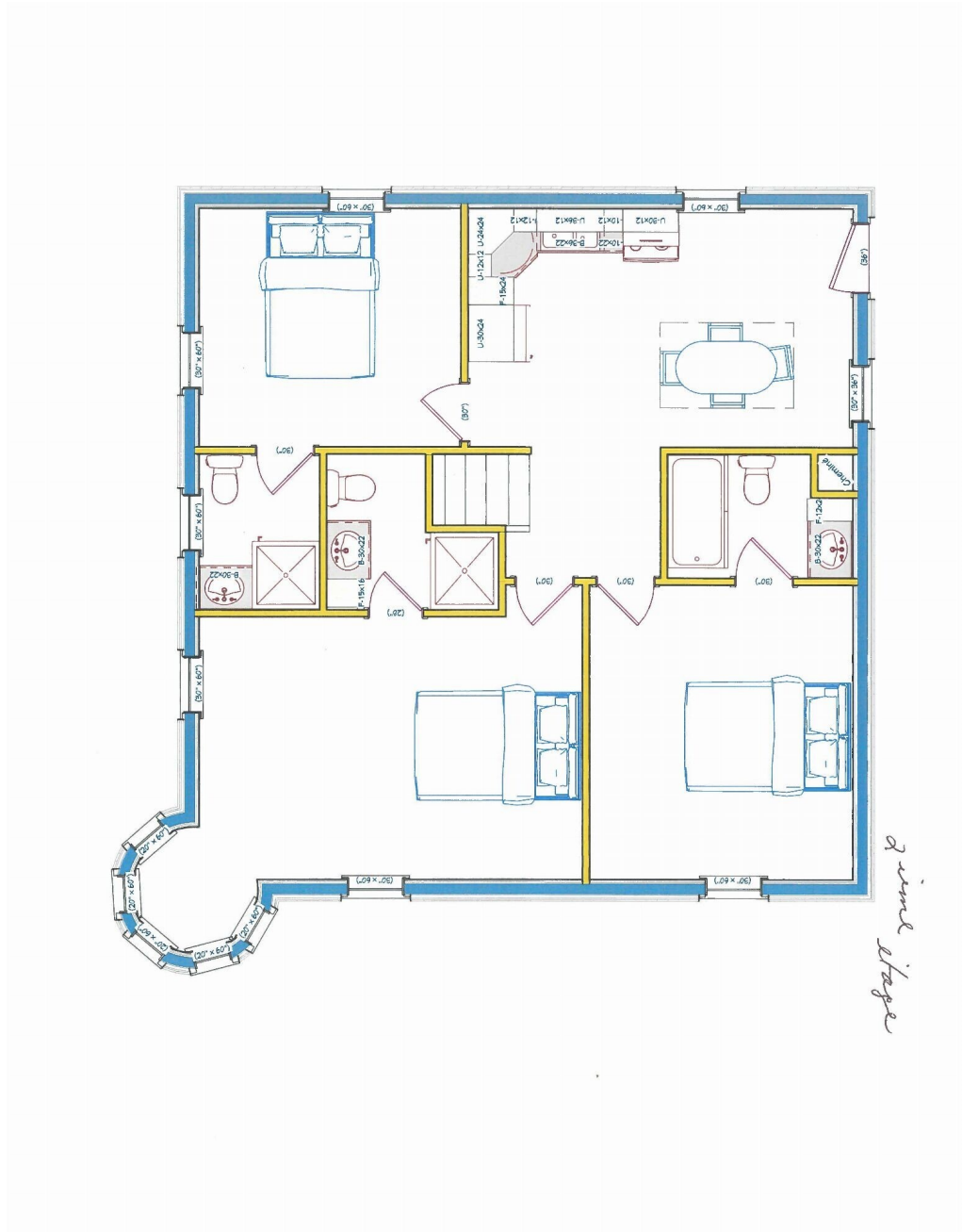
7451-02-24

Présentation et adoption - Plans/modifications Château Darveau

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter les plans/modifications au Château Darveau tel que présenté par le comité de Valorisation et de développement de Nédélec, annexée au présent procès-verbal.



Modification du premier étage.



Modifications du deuxième étage.

7452-02-24

Activité - Mai, Mois de l'arbre et des forêts 2024

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de participer à l'évènement Mai - mois de l'arbre et des forêts 2024, et de faire don d'arbres aux citoyens de Nédélec en collaboration de l'association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. Une date de l'évènement sera annoncée prochainement.

7453-02-24

Suivi- Vente d'un lot intra municipal - Lot No 2 849 939 chemin des Pins

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot vacant désigné comme étant le lot 2 849 939 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue situé sur le chemin des Pins ;

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, céder à titre onéreux, tout bien appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre au plus offrant et que son montant de base avait été fixé à 20 000 \$;

ATTENDU QUE le premier appel d'offre pour ledit terrain était lancé en août 2023, la municipalité avait reçu une seule offre d'achat au montant de 10 000 \$ qui était plus bas que la valeur marchande au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE le deuxième appel d'offre pour ledit terrain avait lieu en octobre 2023, aucune offre d'achat n'avait été reçu;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat de monsieur Michel Perron, résident de Nédélec au montant de 15 000 \$;

ATTENDU QUE l'offre d'achat reçu est à la valeur marchande dudit terrain lot 2 849 939 au rôle d'évaluation qui est 15 000 \$;

ATTENDU QUE ledit lot 2 849 939 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue est d'une superficie de 135 400 M2 et entièrement en zonage agricole ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'accepter l'offre d'achat de 15000 \$ présentée par monsieur Michel Perron pour faire l'acquisition du lot 2 849 939 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue sur le chemin des Pins.

QUE la vente soit faite sans garantie légale et au risque et péril de l'acheteur;

QUE la totalité des frais reliés à la transaction et tous autres frais soient assumés par l'acheteur.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

QUE la directrice greffière-trésorière soit mandatée pour publier l'avis public portant sur les l'aliénation d'un bien d'une valeur de 10 000\$, selon les dispositions prévues à l'article 6.1 du Code municipal du Québec.

Le RAID International Témiscamingue affiche complet (informatif)

Lyne Ash, Mairesse fait mention que le RAID international Témiscamingue affiche complet. Bien que le RAID 2024 se déroule dans le secteur nord, aucune activité n'a été retenue sur le territoire de Nédélec, faute d'avoir un environnement favorable au niveau de cette activité.

Prochaine séance ordinaire le 11 mars 2024

7454-02-24

Levée de la séance

La levée de la séance est à 19h49 et proposé par Michel Ayotte.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.